

# L'ARVEZAN



## Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



# SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 7
Etat-civil 2011	8
Les comptes 2011	9 - 10
Travaux 2011	11
Le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard	12 - 13
Les déchets	14 - 15
2011 en photos	16
Jeux	17 - 18
Sainte Marie Animation	19 - 20
La pompe à chaleur comme moyen de chauffage	21 - 22
Info botanique	23
Réseau Echanges Avant-Pays Savoyard	24
Le climat 2011	25
Conte - Photo Halloween	26 - 27

Réponses des jeux

# LE MOT DU MAIRE

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

Comme chaque année, à pareille période, j'ai plaisir à ouvrir les pages de notre bulletin municipal pour son 24e numéro. C'est donc depuis presque un quart de siècle que nous avons ce rendez-vous annuel pour vous rendre compte de l'activité de vos élus.

Pour le conseil municipal, l'année 2011 a surtout été marquée par les travaux d'aménagement de la place et la mise en service du haut-débit internet à 20 mégabits. Cet équipement a été financé en totalité par le Conseil Général.

Pour 2012, nous poursuivrons le dossier d'aménagement du secteur de l'église et nous aurons ainsi terminé notre mini-contrat avec le Conseil Général qui a assuré le financement à plus de 70 %.

En cette fin d'année, nous avons eu le plaisir d'honorer Claire CURTIL et Odile BRET qui ont passé le cap des 90 ans. Nous leur redisons toute notre affection et leur souhaitons de poursuivre leur chemin avec la meilleure santé possible.

J'adresse un Grand Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce bulletin en nous adressant des articles, une mention particulière à Bertrand.

Merci aussi à Denise et Mathieu qui assurent leur tâche à votre service avec compétence et dévouement.

Merci aussi à vous toutes et tous, chacune et chacun avec vos différences qui forment notre communauté que je souhaite la plus solidaire possible dans un avenir incertain.

C'est donc dans un contexte hexagonal, européen et mondial difficile, face aux défis qui nous attendent, que nous devons avec courage aborder l'année nouvelle.

Au nom du conseil municipal, en mon nom personnel, je vous adresse nos vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

*Gaston Arthaud-Berthet*

# COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 14 février 2011

## COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif 2010 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau, conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		140 146.89	47 962.17		47 962.17	140 146.89
Opérations exercice	64 578.69	128 265.20	147 737.99	76 467.58	212 316.68	204 732.78
TOTAUX	64 578.69	268 412.09	195 700.16	76 467.58	260 278.85	344 879.67
Résultats de clôture		203 833.40	119 232.58			84 600.82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	64 578.69	268 412.09	195 700.16	76 467.58	260 278.85	344 879.67
Résultats définitifs		203 833.40	119 232.58			84 600.82

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement	:	119 232.58 €
- Affectation à l'excédent reporté	:	84 600.82 €

## AMÉNAGEMENT PLACE CHEF-LIEU

Le dossier déposé au Conseil Général pour l'aménagement de la place du chef-lieu dans le cadre du mini-contrat de développement a été subventionné sur 2011. Les travaux seront inscrits au budget. Pour la phase préparatoire, une réunion sera organisée avec le Territoire de Développement Local de Pont de Beauvoisin (dossier comportant des travaux sur la route départementale) et le cabinet ISAGEO qui assurera la maîtrise d'œuvre.

## Questions diverses

- Travaux de voirie à réaliser en 2011 : pose de tuyaux
- Régularisations foncières
- Vote du budget prévu le lundi 28 mars (préparation en commission le 22 mars)

## *Séance du 28 mars 2011*

### **BUDGET PRIMITIF**

Le budget primitif 2011 est adopté pour les montants suivants :

- 142 920 € en dépenses de fonctionnement (dont 64 850 € de prélèvement pour l'investissement)
- 273 080.82 € en recettes de fonctionnement
- 236 432.58 € en recettes et dépenses d'investissement.

Aucune hausse des taux d'imposition n'est votée sachant que les taux de référence ont été recalculés, conformément à l'article 1640C du Code Général des Impôts, afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

### **AMÉNAGEMENT PLACE CHEF-LIEU**

Le dossier pour l'aménagement de la place du chef-lieu a fait l'objet d'une réunion sur le terrain le 14 mars ayant entraîné des modifications de prestations. Le montant des travaux, révisé par le cabinet ISAGEO, s'élève à 63 655 € HT. Une consultation d'entreprises sera prochainement lancée et la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet ISAGEO.

### **COLLECTE SÉLECTIVE**

La collecte sélective évolue et nécessite une information à destination de la population. M. Delaigue et Quencez sont chargés de rencontrer l'ambassadeur du tri du SICTOM du Guiers pour mettre en place les modalités de cette information.

### **Questions diverses**

- Participation aux centres de loisirs des communes voisines fixée à 5 € par enfant et par jour.

## *Séance du 14 juin 2011*

### **AMÉNAGEMENT PLACE CHEF-LIEU**

M. le Maire donne connaissance de la consultation d'entreprises lancée pour l'aménagement de la place du chef-lieu. Les entreprises EIFFAGE et FAVIER ont transmis une offre, EUROVIA et SCREG ne pouvant répondre. M. le Maire est autorisé à entreprendre des négociations avec les deux entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée par l'intermédiaire du cabinet ISAGEO, chargé de la maîtrise d'œuvre.

## SCHÉMA INTERCOMMUNALITÉ

Conformément à la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, M. le Préfet de la Savoie demande aux communes d'émettre, par délibération, un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui a été présenté le 6 mai 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Les communes, les EPCI et les syndicats mixtes doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification du document ; à défaut, leur avis est réputé favorable.

*Après avoir pris connaissance du dossier et après débat, le Conseil Municipal :*

- n'émet pas d'avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- souhaite un maintien de cohésion dans l'avant-pays savoyard avec un renforcement de l'identité de ce secteur initié avec le schéma de cohérence territoriale en cours.

## RENTRÉE SCOLAIRE

Une réunion a été organisée avec les parents d'élèves du regroupement pédagogique. Le service de midi du transport scolaire ne fonctionnera plus à la rentrée de septembre 2011 compte-tenu du nombre d'enfants ; les parents devront assurer le retour de midi ou inscrire les enfants au restaurant scolaire.

## BONS ACTIVITÉS

Une subvention de 45 € par an est attribuée par enfant qui pratique une activité sportive ou culturelle. Elle sera versée directement aux associations sur présentation de justificatifs de fréquentation.

## CESSION TERRAIN

Suite aux discussions intervenues pour la cession à M. Tardy de l'accès à sa propriété, l'emprise, suite au bornage réalisé en septembre 2010, a fait l'objet d'une numérotation par le service du cadastre. Il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

En conséquence, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte tendant à confirmer la pleine propriété de la parcelle A 1253 à M. Tardy en précisant que les frais de cession seront à sa charge.

## Questions diverses

- Départ locataire presbytère au 5/7/2011 : retard de paiement des loyers du garage à solutionner et récupération des clés.
- Compte-rendu de la visite de l'ambassadeur de tri du SICTOM du Guiers. Un deuxième conteneur à ordures sera demandé pour le secteur des Berthets.
- Avaloir vers préau mairie à améliorer.
- Convention avec St Genix/Guiers pour participation aux frais de fonctionnement du gymnase pour 4 élèves fréquentant le collège.
- Problème des quads sur le site de la carrière.
- Tirage au sort des jurés le 16 juin (A.Guicherd).
- Réception à prévoir pour fêter les 90 ans de 2 personnes de la commune.

### **AMÉNAGEMENT PLACE CHEF-LIEU**

Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Eiffage. Un surcoût de 3000 € est accepté pour la coloration des trottoirs, prestation non prévue au marché. Une réception de travaux aura lieu courant septembre.

Dans le cadre de cet aménagement, le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour la pose de fourreaux en vue de la mise en place de la fibre optique.

### **ACQUISITIONS FONCIÈRES**

M. le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec les conjoints Bovagnet pour la vente éventuelle à la commune des parcelles de bois A 135-136 (surface globale : 5002 m<sup>2</sup>) au lieudit « Les Chenevières ». Cette discussion a eu lieu en présence du représentant de l'ONF qui avait produit une estimation de ces bois.

Le Conseil propose un prix d'achat bloqué à 1600 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir en cas d'accord des vendeurs.

### **TAXE ELECTRICITÉ**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité doit être appliquée sur les factures suite à la loi NOME du 7/12/2010. Cette taxe serait perçue et contrôlée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) et reversée aux communes adhérentes. Le SDES a transmis une simulation de cette taxe avec l'application de coefficients variant de 0 à 8 et demande l'avis des communes. Après examen de l'incidence de cette taxe, le conseil se prononce pour un coefficient à 0.

### **SICTOM DU GUIERS**

Une présentation du rapport 2010 du SICTOM du Guiers sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est faite au conseil municipal. M. le Maire informe également le conseil de la mise en place d'une redevance spéciale pour le financement de l'élimination des déchets non ménagers à charge de la commune qui devra faire l'objet d'une convention avec le SICTOM du Guiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Questions diverses**

- Journée des élus à la foire de Savoie le samedi 10 septembre
- Problème garage annexe presbytère

### **AMÉNAGEMENT PLACE CHEF-LIEU**

M. le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la place du chef-lieu et sur les prestations complémentaires effectuées. Le conseil l'autorise à signer l'avenant au marché passé avec l'entreprise Eiffage pour un montant de 12 319.04 € TTC et l'acte de sous-traitance avec Proximark pour les marquages au sol.

Une inauguration des travaux est prévue le vendredi 21 octobre à 16 h.

### **AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'ÉGLISE**

Dans le cadre de la poursuite du mini-contrat de développement, un dossier est déposé au Conseil Général pour l'aménagement du secteur de l'église pour une estimation de travaux de 67 449.50 € HT (réalisée par le cabinet ISAGEO). Les travaux seront réalisés en 2012.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Après avoir été informé de la suppression de la taxe locale d'équipement, le conseil décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3%. Le taux fixé pourra être modifié tous les ans.

### **SICTOM DU GUIERS**

M. le Maire est autorisé à signer la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers de la commune sur la base du volume calculé de 2560 litres x 0.033 € (prix fixé pour 2012 et révisable chaque année), soit 84.48 €/an, convention prenant effet le 1/1/2012.

### **REMPLACEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de St Maurice de Rotherens pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie pour les permanences effectuées du 27 octobre au 18 novembre, période de congés de la secrétaire de mairie en poste.

### **Questions diverses**

- Virements de crédits pour les opérations d'investissement en cours et amortissement de subventions versées (durée retenue : 3 ans)
- Repas de fin d'année prévu le dimanche 11 décembre
- Bulletin municipal : demande articles ou photos aux habitants de la commune
- Demande garage communal refusée : il reste disponible pour le futur locataire de l'appartement du presbytère
- Possibilité de prêt de la salle pour les activités du contrat cantonal jeunesse.



### AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'ÉGLISE

Le Conseil autorise le paiement des honoraires au cabinet ISAGEO pour montage du dossier de subvention et établissement d'un plan topographique pour un montant de 4 318.75 € HT. Les virements de crédits nécessaires sont votés.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

Après étude réalisée par Savoie Vivante, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- **Mettre en place** deux pôles de compétences (dirigés chacun par un vice-président) qui deviendraient communautaires :
  - un pôle "Petite Enfance/Enfance"
  - un pôle "Jeunesse"
- **Différer en 2012** le projet d'implantation d'un RAM (réseau d'assistantes maternelles) sur le secteur de St Genix/Guiers laissant ainsi le temps de régler les préoccupations de personnel et de locaux.
- **Autoriser** la Communauté de Communes Val Guiers à rencontrer la CAF pour évoquer les préoccupations liées au financement de l'ensemble du périscolaire.

### COLLÈGE ST GENIX/GUIERS

Suite à la dissolution du syndicat du collège, le conseil municipal donne son accord à l'attribution d'une subvention de 12 € par élève de la commune fréquentant le collège La Forêt à St Genix/Guiers pour participation aux transports et à la culture mis en place par l'association sportive, le foyer socio-éducatif et le collège et autorise M. le Maire à signer une convention avec la principale du collège pour 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

### BONS ACTIVITÉS

Le Conseil valide les bons délivrés pour les activités sportives ou culturelles des enfants de la commune pour un montant de 405 € (9 x 45 €).

### Questions diverses

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat d'Electricité de la Savoie suite à mise en place de la taxe communale sur l'électricité.
- Suite aux acquisitions de parcelles forestières réalisées en 2011 et pour envisager la poursuite de la gestion de la forêt communale, un rendez-vous est fixé avec un représentant de l'Office National des Forêts le vendredi 20 janvier à 14h.
- Vœux de la municipalité dimanche 15 janvier 2012 à 11h.

# ETAT-CIVIL

## NAISSANCES

Néant

## MARIAGE

- ♥ Le 23 juillet 2011, mariage de Jérémy RAFFIN-PEYLOZ, domicilié à CHAMBÉRY, 257 Avenue de la Boisse et de Sarah DIDI, domiciliée à CHAMBÉRY et résidant à STE MARIE D'ALVEY, 205 chemin de Champ Belon.

## DÉCÈS

- ❖ Le 25 décembre 2011, décès de Claude SOTTIAUX, domicilié à AOSTE (Isère)

## VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

Pour obtenir une carte d'identité, vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile pour signature et empreintes.

Vous devez produire

- une copie de votre acte de naissance (pour une première demande)
- votre ancienne carte (en cas de renouvellement) ou un timbre fiscal à 25 €
- 2 photos
- un justificatif de domicile

Pour obtenir un passeport, vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'une station pour les passeports biométriques, les plus proches étant Pont de Beauvoisin, Chambéry et Yenne.

*Mairie de STE MARIE D'ALVEY ouverte le mardi de 13h30 à 17h 30  
et le vendredi de 8h30 à 12h  
Tél / fax 04 76 32 59 33  
[mairie.marialvey@numeo.fr](mailto:mairie.marialvey@numeo.fr)*

# LES COMPTES 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 65 008.96 €

<b>CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>25 287.76</b>
Eau	193.56
Electricité	3 199.59
Combustibles	922.90
Carburants	100.19
Fournitures d'entretien	
Fournitures de voirie	308.09
Fournitures petit équipement	776.30
Fournitures administratives	864.17
Entretien de terrains	512.09
Entretien forêt	
Entretien de bâtiments	
Entretien voirie et réseaux	7 610.25
Entretien biens mobiliers	392.12
Maintenance	1 108.92
Primes d'assurances	2 119.23
Documentation générale	306.88
Indemnité trésorier	243.72
Honoraires	
Fêtes et cérémonies	876.83
Publications	189.20
Frais d'affranchissement	206.00
Frais de télécommunications	318.16
Indemnité gardiennage église	120.00
Remboursement à la collectivité (contrat jeunesse - centres loisirs - écoles)	3 686.18
Taxes foncières	991.00
Cotisations	242.38
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>17 412.39</b>
Rémunération personnel	11 783.87
Charges sociales	5 628.52
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>19 257.11</b>
Indemnités élus + cotisations	12 927.12
Contributions aux organismes de regroupement	3 848.88
Subventions	2 481.11
<b>REVERSEMENT fonds garantie ressources</b>	<b>1 757.00</b>
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>	<b>783.90</b>
<b>INTÉRÊTS DES EMPRUNTS</b>	<b>510.80</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 258 793.97 €**

	<b>Réalisé</b>
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>903.00</b>
Vente de bois	120.00
Redevance occupation domaine public EDF	183.00
Concession cimetière	600.00
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>77 889.85</b>
Contributions directes	31 284.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	436.85
Taxe sur les pylônes électriques	15 312.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	30 857.00
<b>DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS</b>	<b>89 076.52</b>
Dotations de l'Etat	27 222.00
Dotation élus locaux	2 793.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	57 104.00
Compensation des exonérations	1 955.00
Divers	2.52
<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>6 323.78</b>
Revenus des immeubles	5 215.40
Produits divers	1 108.38
<b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	<b>84 600.82</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 258 000.42 €**

Déficit investissement reporté	119 232.58
Capital des emprunts	9 910.93
Achat parcelles de bois	4 798.41
Aménagement place village	102 345.54
Travaux de voirie	10 158.82
Mobilier salle polyvalente	3 291.27
Eglise (portes latérales)	3 097.64
Aménagement secteur église (honoraires)	5 165.23

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 143 426.46 €**

Excédent affecté à l'investissement	119 232.58
Fonds de compensation TVA	21 260.11
Taxe locale d'équipement	1 983.00
Subvention équipement	783.90
Subvention en annuités du département / forêt	166.87

**Excédent global de clôture 2011...79 211.05 €**  
(chiffre provisoire au 20/12/2011)

# TRAVAUX 2011

Dans le cadre du mini-contrat de développement signé avec le département, les travaux suivants ont été réalisés :

- Fin de rénovation de la Mairie
- Aménagement de la place du chef lieu
- Changement des portes latérales de l'église

Coût total des travaux : **240 111 €**

Montant des subventions du conseil général : **175 989 €**, soit un financement à hauteur de 73%

Par ailleurs le département a assuré la totalité du financement du système de réception du haut débit internet par l'opérateur France Télécom Orange.

Aujourd'hui, vous avez donc accès au haut débit via votre prise téléphonique.



## ASSAINISSEMENT

La commune a fait le choix de transférer sa compétence assainissement collectif au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) par délibération du 8 décembre 2010. Cette adhésion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012. En étroite collaboration avec le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Val Guiers, le SIEGA sera chargé dans un 1<sup>er</sup> temps des études de schéma directeur d'assainissement dont la révision, en cours sur le territoire syndical, sera étendue au périmètre de notre commune. Ce document prospectif permettra d'actualiser le zonage et de planifier sur les 10 ans à venir les travaux à réaliser sur les secteurs où l'assainissement collectif aura été choisi.

*Aucune redevance ne vous sera demandée car aucun équipement, et, par conséquent, aucun service de collecte et traitement des eaux usées n'existent à ce jour.*

## LE SCOT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (Décembre 2011)

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se poursuit. Les nombreuses rencontres avec les élus et partenaires du territoire ont permis d'avancer vers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) partagé, qui appréhende la structuration de l'Avant Pays Savoyard et propose des orientations précises.

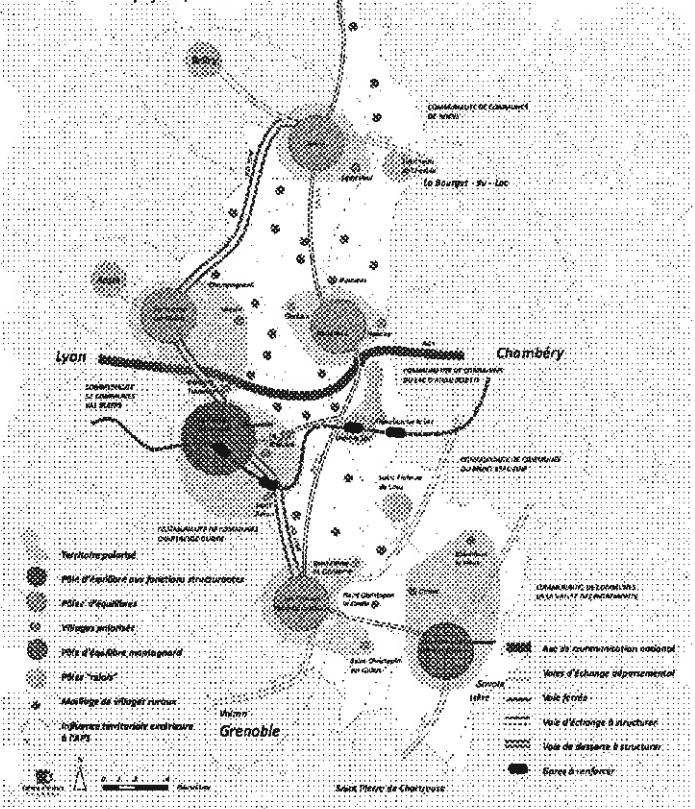
### Une nouvelle armature pour le territoire

Les nombreuses séances de travail, ont amené à faire évoluer la proposition initiale d'armature du SCOT, sur laquelle s'organiserait le développement équilibré du territoire. La diversité des bassins de vie nécessite la définition du rôle de chacun.

En s'appuyant sur les fonctions assurées par chaque commune, une armature comptant 5 échelles se dessine:

- **le maillage de villages ruraux** (26 communes)
- **les pôles relais** (Saint Jean de Chevelu, Lépin le Lac et Saint Thibaud de Couz)
- **le pôle d'équilibre montagnard** (Saint Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Entremont le Vieux et Corbel)
- **les pôles d'équilibres** (Yenne, Saint Genix sur Guiers, Novalaise, Les Echelles / Entre Deux Guiers et leurs communes associées)
- **le pôle d'équilibre aux fonctions structurantes** (Pont de Beauvoisin et les communes associées)

SCoT de l'Avant Pays Savoyard  
Armature territoriale projetée pour 2030



### Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour l'Avant Pays Savoyard

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu lors du conseil syndical du 17 octobre 2011.

Les échanges et l'ensemble des travaux menés depuis 2008 ont permis à chacun de partager cette vision du territoire et au SMAPS de proposer un projet pour l'Avant Pays Savoyard prenant en compte les spécificités territoriales et la diversité des attentes.

Les orientations se déclinent selon 5 grands axes :

- construire une organisation territoriale plus efficace et plus économe en consommation d'espace et d'énergie
- préserver les « murs porteurs » du territoire : l'agriculture, les paysages et l'environnement
- organiser le développement de l'habitat
- affirmer la vocation économique
- organiser l'espace aujourd'hui permettant une offre de transports en commun demain

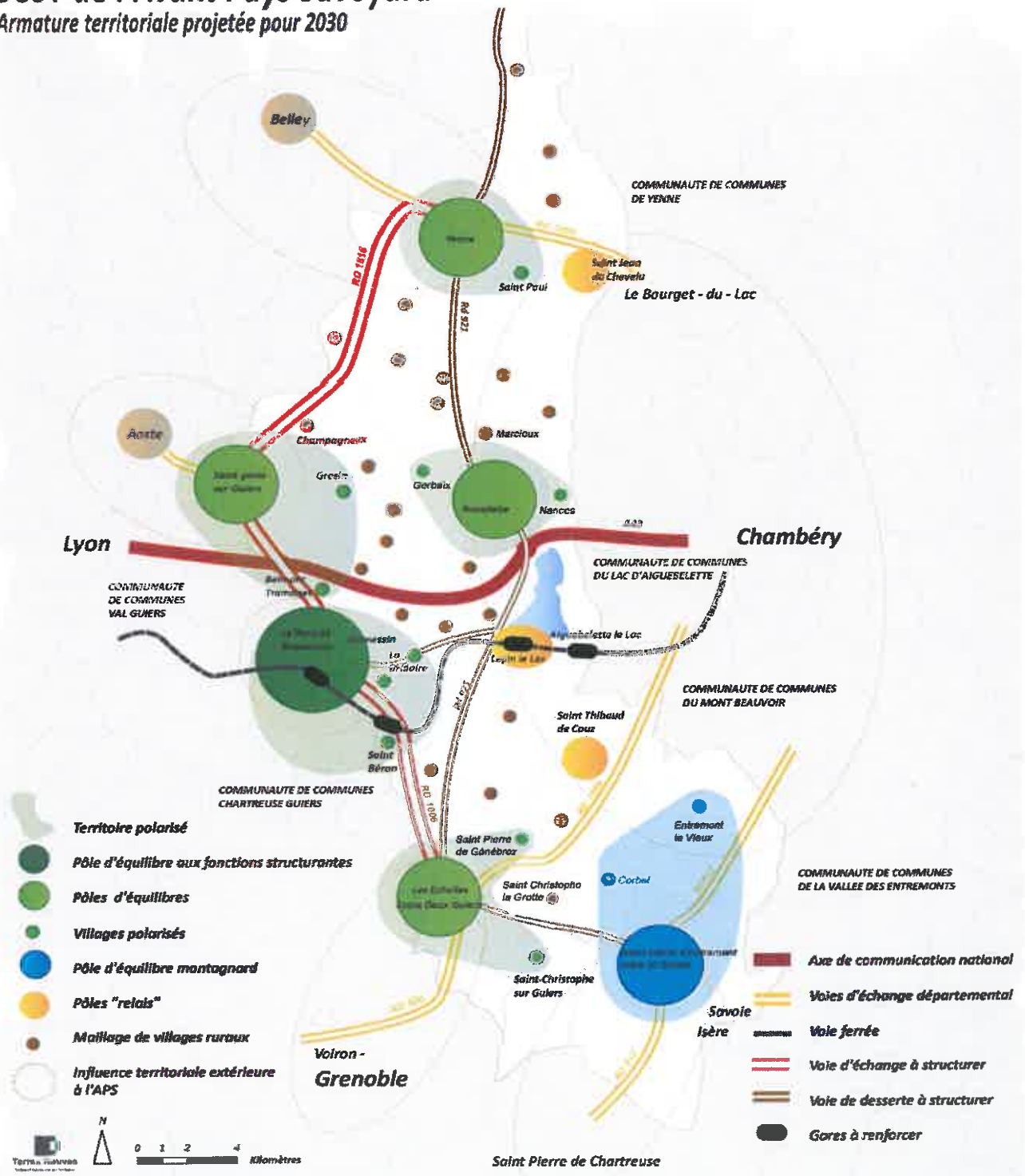
Le PADD sur un diagnostic et un état initial de l'environnement. Il sera suivi de deux autres documents : le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) et le Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ces deux documents auront une portée prescriptive et fixeront les moyens pour atteindre les objectifs du PADD.

La démarche SCOT devrait toucher à sa fin en septembre 2012, avec « l'arrêt » du projet voté par le Conseil Syndical du SMAPS. Puis viendra le temps de la validation auprès de communes et intercommunalités ainsi que des personnes publiques associées pour aboutir au premier trimestre 2013 à la mise en enquête publique et à l'approbation définitive du SCOT, qui deviendra un document d'urbanisme majeur pour l'ensemble de l'Avant Pays Savoyard.

Contact : Adeline MASBOU – Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard – ZI Val Guiers – 73330 Belmont Tramonet  
Tél : 04 76 37 21 54 – [adeline.masbou@avant-pays-savoie.com](mailto:adeline.masbou@avant-pays-savoie.com) - Blog : <http://scotaps.canalblog.com>

# SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Armature territoriale projetée pour 2030



# LES DECHETS

## Quelques informations sur notre service public d'élimination des déchets (\*)

Le Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Guiers gère et élimine les déchets de 23 communes sur l'Isère et sur la Savoie (où sont pris en charge les déchets produits par la communauté de communes Val Guiers).

1. Les ordures ménagères : à Sainte Marie, elles sont ramassées en porte à porte le mardi à l'aube ou dans les bacs roulants prévus à cet effet. Elles sont directement acheminées à l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu gérée par le SITOM Nord Isère pour y être incinérées. L'énergie d'incinération y est récupérée sous forme de vapeur d'eau qui permet de produire 14 MW d'électricité, de chauffer des logements et satisfaire des utilisateurs industriels. Les mâchefers, produits de l'incinération, sont retraités pour récupérer acier et aluminium.  
Le poids moyen de déchets ménagers produit par chacun d'entre nous est d'environ 250 kg par an.
2. Les collectes sélectives en apport volontaire dans des colonnes prévues à cet effet :
  1. Les bouteilles de verre,
  2. Les papiers,
  3. Les emballages (en acier, en aluminium, en carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques) :

A Sainte Marie, les colonnes de tri sont installées dans le bas de la Blanchinière.

Le SICTOM a passé des contrats avec plusieurs repreneurs (avec prix pour la reprise) pour le recyclage de chacun des différents produits collectés.

- Le verre : la fréquence d'enlèvement des colonnes pour le verre est fonction du remplissage et au minimum une fois toutes les trois semaines. Environ 35 kg de verre ont été récupérés par habitant en 2010 et recyclés dans une usine de l'Ardèche pour produire de nouveaux emballages en verre.
- les papiers : les papiers partent au centre de tri Praprec à St Priest d'où ils sont repris par différents papetiers. Environ 13 kg de papiers sont récupérés par habitant et par an. Une baisse de la quantité des papiers collectés a été constatée en 2010 suite à la diminution de la publicité commerciale et à l'augmentation de boîtes équipées de l'étiquette «*Stop à la pub*» (disponible en mairie).
- les emballages : ils sont aussi triés au centre de tri de St Priest pour être orientés dans les filières de recyclage de chacun des produits.  
La qualité du tri initial effectué par les habitants conditionne la qualité du traitement en aval en réduisant les rejets refusés dans la chaîne de tri. Le respect des consignes de tri placées sur les différentes colonnes sélectives par chacun d'entre nous améliore la valorisation des ordures ménagères.



### 3. Les déchetteries

Le SICTOM gère trois déchetteries dont la déchetterie de St Genix sur Guiers qui nous concerne directement. Elles sont gratuites pour les particuliers (dans la limite de 3 m<sup>3</sup> par jour) et payantes pour les professionnels. Le forfait annuel pour les professionnels est variable suivant les quantités qu'il est prévu d'y déposer. Il s'élève à une centaine d'euros pour les agriculteurs (hors pneus).

La liste des déchets collectés est la suivante: métaux, papiers & cartons, bois bruts, déchets végétaux, PVC, plâtre, pneus, déchets d'équipements électriques et électronique (petits appareils électroménagers, écrans, gros électroménagers), les encombrants incinérables, les gravats inertes, les huiles végétales et minérales, les batteries et les piles, les matériels d'éclairage (ampoules et néon), les cartouches d'imprimante, les produits pâteux (peinture), les produits phytosanitaires, les films radiographiques, les liquides incinérables non chlorés, les produits basiques et acides, les bombes aérosols, les produits de laboratoires (liquides inorganiques toxiques), les extincteurs et les bouteilles de gaz.

#### *Horaires d'ouverture des déchetteries :*

*Eté : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : Lundi : 14h - 18h30 - Mardi au samedi : 9h30-12h / 14h-18h30*

*Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : Lundi : 14h - 17h - Mardi au samedi : 9h30-12h / 14h - 17h*

### 4. Cas des végétaux

Ici aussi, il importe, pour assurer une bonne qualité du traitement en aval, que ces déchets végétaux ne contiennent pas de matières indésirables (plastiques, verres, ferrailles ..).

Les végétaux collectés dans les trois déchetteries du SICTOM sont broyés deux fois à trois mois d'intervalle sur une plateforme à St Genix sur Guiers puis stockés et transformés en compost. Celui-ci est livré enfin sur des parcelles agricoles et utilisé.

Un peu moins de 3600 tonnes de déchets verts ont été traités en 2010.

*Composteurs individuels: il est possible d'acquérir des composteurs individuels en bois auprès du SICTOM. Renseignements au 04 76 93 54 98*

*Distribution de compost aux particuliers le samedi 7 avril 2012 de 7h à 13h*

*à la plateforme de compostage de St Genix/Guiers*

*Venir avec une remorque ou un contenant solide - Tracteurs interdits*

### 5. Rappel des temps de biodégradation de différents composants laissés dans la nature:

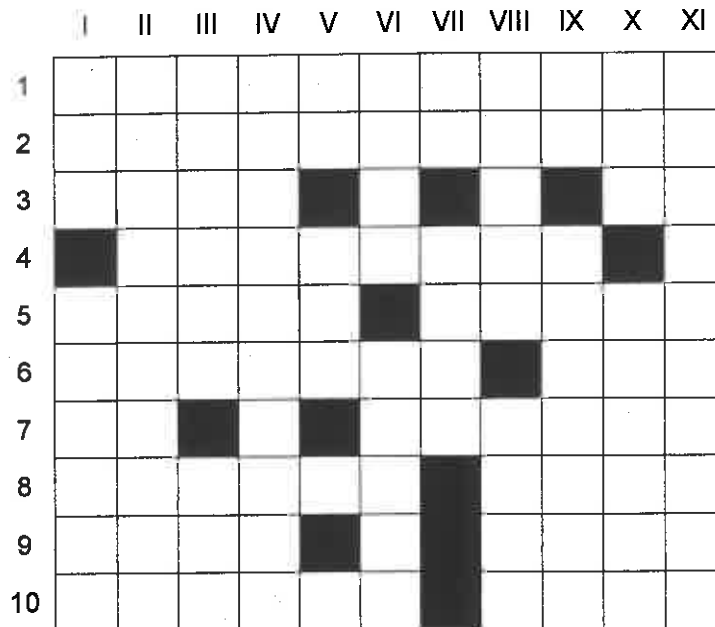
Une feuille de papier met 2 à 5 mois pour y disparaître, un tissu en nylon 30 à 40 ans, une boîte de conserve 50 à 100 ans, une canette en aluminium 200 ans, un sac ou une bouteille en plastique de 400 à 500 ans, une plaque de polystyrène 1000 ans, une bouteille de verre 4000 ans, une pile plus de 7000 ans et un pneu n'est pas biodégradable. Cela pour montrer combien sont importants nos efforts à bien collecter et trier nos déchets personnels, si nous voulons conserver un environnement propre pour les générations futures.

*(\*) informations extraites pour l'essentiel du rapport annuel 2010 du SICTOM du Guiers consultable en mairie*



# JEUX

## Mots croisés



### Horizontalement :

1. Deux aïeules fêtées à Ste Marie.
2. Mouvements fluides.
3. Faux marbre. Demi tour.
4. Travaillées.
5. Il peut travailler dans une compagnie. Fonction.
6. Héroïne d'un roman de Victor Hugo. Métal courant.
7. Pronom indéfini. Escalier sans fin.
8. Rude au toucher. Bœufs anciens.
9. Cerf du Canada. Femme politique israélienne renversée.
10. Enchâssée. Crochet double.

### Verticalement :

- I. Créés. Archipel de l'Atlantique.
- II. Qui a huit angles.
- III. Serrées par l'émotion. Indique la direction.
- IV. Pas du tout.
- V. Début de glaciation. Sport de vélo.
- VI. Mouvement de foule à contresens. Œuvre littéraire.
- VII. Nom incomplet. Possédées.
- VIII. Poètes grecs. Traitement d'une maladie.
- IX. A la mode. Chasses en Afrique
- X. Réduction du temps de travail. Frigorifiées.
- XI. Science obscure

# Sudoku

	1		3	5	
		2			4
	5			3	6
			1	2	
	4	5			
3		6			

Chiffres de 1 à 6

	9	3					7	5
			9				2	
2	5		3		6			8
		2					4	
			4		7	3	5	
	4	8		2	3	7		
				3			1	
3							8	4
9		1	2	4		5	3	6

Chiffres de 1 à 9

1			
		2	
		3	
4			

Chiffres de 1 à 4

*Grilles réalisées par Michelle ARTHAUD-BERTHET*

# **SAINTE MARIE ANIMATION**

## **BUGNES**

LA 1<sup>ère</sup> manifestation de l'année 2011 a réuni les gourmands pour les bugnes. Merci à Suzanne, Georgette et Paule pour avoir œuvré à la réussite de cette journée en cuisant les bugnes. Le succès fut au rendez-vous puisque seules quelques miettes sont restées.

## **EXPOSITION**

Les 14 et 15 mai de cette année, l'exposition avait pour thème l'artisanat. De nombreuses personnes sont venues présenter leurs créations – de la broderie au savon en passant par la peinture sur objets en bois- il y avait de quoi satisfaire les curiosités.

Nous tenons également à remercier Mr Cottarel Charles pour le très bon pain qu'il nous a cuit.

## **REPAS DU 20 AOÛT 2011**

La soirée du 20 août fut une réussite gastronomique orchestrée par Suzanne. Si les escalopes de porc à la crème disparurent avec plaisir, la mousse de crème caramel du dessert, en plus d'être originale, fit saliver de gourmandise tous les convives !!

## **VOYAGE**

Cette année nous avons opté pour une sortie de 2 jours sur proposition de notre président et les 27 et 28 août, nous sommes partis direction le sud. Les Saintes Maries de la mer, Arles et les Baux de Provence furent au programme de ce très beau week-end ensoleillé.

## REPAS DES ADHERENTS

Depuis quelques années, nous avons pris l'habitude d'offrir un repas aux adhérents qui nous accompagnent dans nos activités par leur concours ou leur présence. Un pot au feu figurait au menu de ce dimanche 20 novembre et les invités de cette journée passèrent une excellente journée de plaisir et de distraction

## REPAS DES ANCIENS

L'année ne se termine jamais sans que la municipalité et Sainte Marie Animation n'offrent aux anciens de la commune le traditionnel repas de fin d'année. Cette fois, un émouvant hommage fut rendu par Mr le Maire aux 2 doyennes de Ste Marie d'Alvey - 90 ans, tout de même, ça se fête. Si Mme Curtil ne pouvait être présente, mais honorée la veille par le conseil municipal, Odile Bret, elle, fut dignement félicitée. Pour Ste Marie Animation elle est un exemple de gaîté et de chaleur humaine. Cela dit, le repas servi fut un régal gastronomique d'une très grande finesse. Merci à Jocelyne qui toutes les années se surpasse pour régaler nos anciens.



# La pompe à chaleur comme moyen de chauffage

**Principe:** Comme un réfrigérateur ou un climatiseur, une pompe à chaleur est un système thermodynamique qui permet d'extraire de la chaleur d'un milieu qui sera refroidi pour la transférer vers un autre milieu qui sera réchauffé. Dans un réfrigérateur ou un climatiseur, la chaleur est extraite d'un volume à refroidir (intérieur de l'appareil pour l'un, pièce à climatiser pour l'autre) puis transférée vers des échangeurs/radiateurs (généralement placés à l'arrière du réfrigérateur ou à l'extérieur du bâtiment pour un climatiseur).

Dans un système de pompe à chaleur, la chaleur est extraite soit du sol, soit de l'air extérieur, soit d'un point d'eau (qui sont donc refroidis comme l'intérieur du réfrigérateur) pour être transférée vers des points chauds permettant le chauffage d'un bâtiment ou d'autre chose.

Il existe différents types de pompe en fonction du milieu refroidi et du type de points chauds:

- Les pompes à chaleurs géothermiques qui utilisent le sol comme milieu à refroidir avec des radiateurs basse température ou des planchers chauffants comme points chauds. Elles nécessitent un grand jardin et ne doivent pas être confondues avec l'extraction d'eau chaude venant de couches géologiques profondes.
- Les pompes à chaleur qui utilisent l'air comme milieu à refroidir. Elles sont classiquement utilisées pour réchauffer l'eau d'une piscine l'été par exemple.
- Les pompes à chaleur qui utilisent l'eau comme milieu à refroidir. Elles nécessitent d'avoir un point d'eau ou une nappe à proximité.

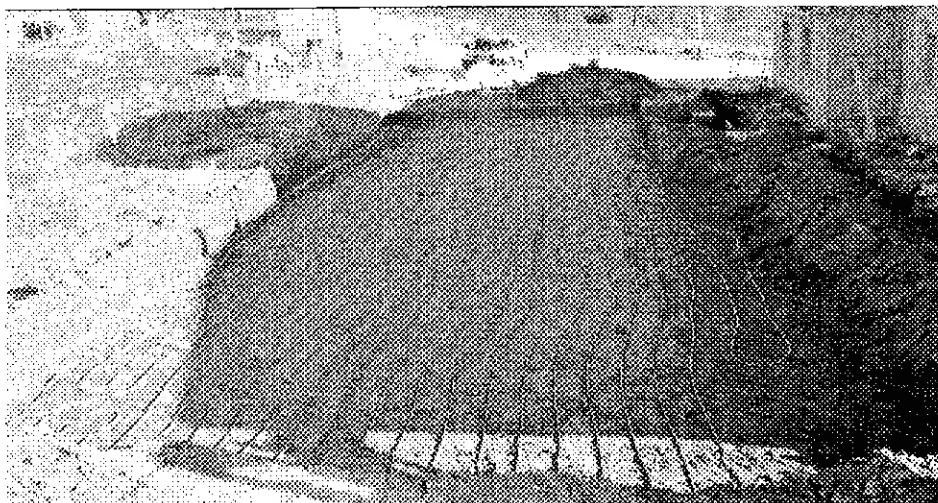
L'avantage du chauffage par pompe à chaleur par rapport à un chauffage thermique classique au gaz, au fuel ou à l'électricité est que l'électricité utilisée sert au transfert de l'énergie calorifique d'un milieu vers un second milieu, non à chauffer directement ce second milieu. Elle permet donc de réduire les factures énergétiques.

Son bilan environnemental est très bon car, ne dégageant pas de gaz à effet de serre, elle n'a pas d'impact sensible sur le climat contrairement aux chauffages à flamme (fuel, gaz...). Ceci d'autant que l'énergie électrique distribuée à Ste Marie reste très majoritairement issue d'énergies nucléaire ou verte (hydraulique, etc) peu émettrices en gaz carbonique.

## **Un exemple à St Marie d'Alvey:**

Damien Guicherd a fait installer une pompe à chaleur géothermique dans sa nouvelle maison à Ste Marie. Celle-ci n'a pas encore été effectivement utilisée sur un hiver et n'a servi qu'au séchage des dalles en béton.

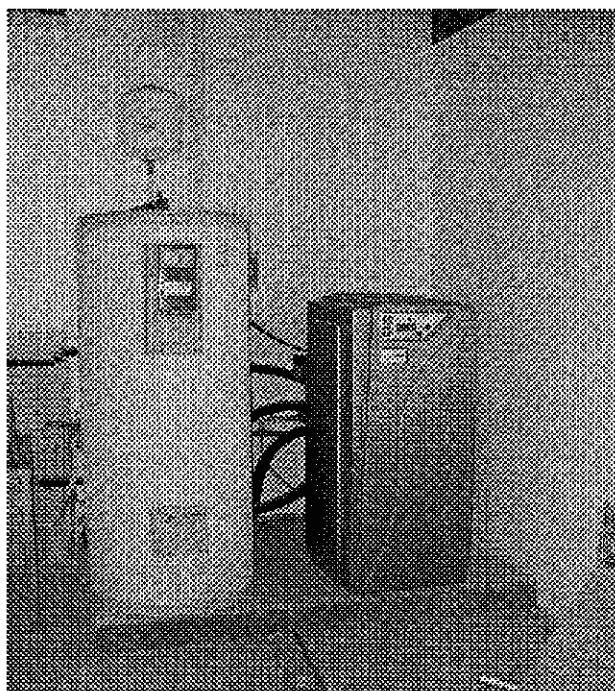
L'installation se compose d'un réseau de tubes en polyéthylène enterré dans le terrain au nord de la maison (voir photo), d'une pompe à chaleur (voir photo) et de planchers chauffants basse température à l'intérieur de la maison sur 86m<sup>2</sup>. La puissance calorifique fournie annoncée est de 6,9kW pour une puissance électrique consommée de moins de 2kW.



### Le réseau enterré en cours d'installation

Le choix a été fait d'un chauffage réversible qui permet de rafraîchir les pièces en été (la pompe à chaleur travaille alors en climatiseur par inversion du cycle du fluide frigorigène).

L'installation fournit enfin l'eau chaude sanitaire nécessaire à la vie quotidienne.



### Le réservoir d'eau chaude sanitaire et la pompe à chaleur

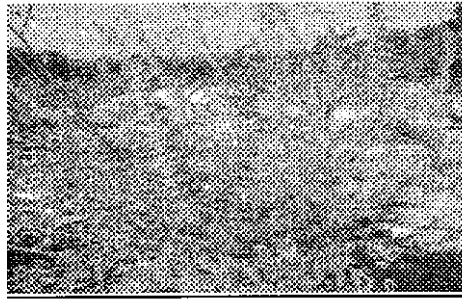
Une comparaison théorique du coût du chauffage avec ce système de pompe à chaleur par rapport à celui d'autres sources d'énergie (fuel, gaz, électricité) a été fournie par l'entreprise d'installation. Même si le chiffre annoncé par l'installateur doit être effectivement validé en fonctionnement, il annonce un coût total annuel moitié moins chère que la plus économique des autres sources d'énergie (pour la première année). Avec l'inflation prévue du prix des énergies, cet écart augmentera dans le temps.

#### **Informations complémentaires :**

*Des renseignements peuvent être pris auprès de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Rhône-Alpes tel: 04 72 83 46 00, site web: <http://rhone-alpes.ademe.fr/> ou auprès de Damien Guicherd.*



## INFO BOTANIQUE



### « Risque 3 sur 5 en Savoie » pour l'ambroisie

Titre du Dauphiné Libéré daté du dimanche 28 Août 2011

L'ambroisie (*ambrosia artemisiifolia*) c'est quoi ?

Une plante fortement allergisante, originaire d'Amérique du Nord, présente en France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui colonise peu à peu le territoire français. Peu de régions sont actuellement épargnées.

#### Son cycle de vie

Avril-Mai	Juin-Juillet	De mi ou fin Août à fin septembre	Fin octobre-Novembre
Germination des graines	Croissance et floraison	Pollinisation : les fleurs libèrent le pollen <b>Risque allergique</b>	Les graines tombent et se ressemblent

**Comment se propage-t-elle ?** Par déplacement de la terre végétale, utilisation de matériaux pour aménagements routiers, constructions de lotissements.... on la retrouve aussi dans des espaces laissés à nu (terres rapportées, remuées), dans des jachères en bordure des routes et autoroutes, des champs cultivés, au milieu même des parcelles cultivées (tournesol, maïs, soja)

**Où s'est-elle installée en Rhône-Alpes ?** Le département de l'Isère est fortement contaminé ainsi que la Drôme et l'Ardèche. Le combat contre l'ambroisie est déjà fortement engagé dans ces départements depuis de nombreuses années ; et la SAVOIE ? elle n'est pas épargnée.... L'Avant-Pays savoyard est déjà touché, Ayn, Pont de Beauvoisin, St Genix.. Sur la plaine de Belmont (Belle Etoile) cet été, un champ de soja était envahi par l'ambroisie. Et à **Ste Marie ?** Présente dans l'ancienne carrière de Colombet, elle est connue du propriétaire M. Gavend qui est sensibilisé et informé des risques.

**Comment la combattre ?** Résistante aux herbicides, elle est difficile à éradiquer. Il faut la détruire (arrachage) avant qu'elle ne fleurisse et que le pollen ne se répande, source d'allergies sérieuses (rhinites et surtout asthme). Il s'agit d'un problème de santé publique ; un parlementaire, Mr Remillier, maire Vienne (38)) est à l'origine de la création d'une commission parlementaire à ce sujet. En 2009, en Rhône-Alpes ; une enquête a chiffré le coût à l'assurance maladie : entre **8 et 11 millions d'euros !!!!** Chacun se doit d'être vigilant, d'apprendre à la reconnaître et la détruire. Pensez juste à vos enfants et petits enfants.....

Pour plus d'infos sur cette plante invasive, on peut consulter le site de l'association STOP Ambroisie

[www.stopambroisie.com](http://www.stopambroisie.com)

Monique et Roland Chenevier-Dezurot

## **POUR UN PAYS SOLIDAIRE AVEC LES ANCIENS... R.E.S.A. le réseau d'échanges de l'Avant Pays Savoyard poursuit sa dynamique !**

**Depuis 2006**, l'association Réseau Echanges Solidarité Avant Pays Savoyard anime un réseau de bénévoles formés qui visitent les personnes âgées, à leur domicile. Rompre l'isolement, alléger la solitude, soulager les proches le temps d'une pause... Cette année une trentaine de personnes âgées ont bénéficié de visites plusieurs fois par mois à leur convenance et selon les possibilités de chacun.

**En 2011**, RESA a mis l'accent sur la maladie d'Alzheimer de plus en plus présente dans les accompagnements :

- En organisant une formation de deux jours en lien avec France Alzheimer Savoie, pour tous ses bénévoles
- En participant à la Semaine Bleue sur l'Avant Pays Savoyard consacrée à ce thème.

RESA poursuit et consolide ses partenariats :

- Participation au comité de coordination gérontologique de l'Avant Pays Savoyard
- Coopération avec APOGEE, une association qui vient de se créer sur un Territoire proche avec des objectifs similaires à ceux de RESA
- Participation au Conseil d'Administration de la Résidence Béatrice des Echelles et MSA Services.

**En 2012, de nouvelles perspectives**

- ✓ Intégration des nouveaux bénévoles formés par RESA,
- ✓ Mise en place en partenariat avec France Alzheimer 73 d'une formation pour les familles et d'un accueil de jour itinérant pour les malades atteints de cette pathologie,
- ✓ Et pourquoi pas le spectacle « Griottes & Coccinelles » mettant en scène le rôle d'aidant ? ...

**VOUS POUVEZ VOUS AUSSI, PARTICIPER AU RESEAU D'ENTRAIDE MUTUELLE QU'EST RESA !**

Pour effectuer des visites bénévoles à domicile, partager des idées ou aider à votre manière et selon vos possibilités, **REJOIGNEZ NOUS, POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE !...**

**RESA en chiffres en 2011 :**

70 adhérents

40 bénévoles formés et 30 bénéficiaires de visites à domicile

La mobilisation des bénévoles représente 850 visites  
directement consacrées aux personnes âgées.

**CONTACT Association RESA – Maison de Vie Locale – 73520 LA BRIDOIRE  
[resa.asso@yahoo.fr](mailto:resa.asso@yahoo.fr) tél 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12**

*Un glossaire sur le patois de Ste Marie est téléchargeable en tapant  
« glossaire patois Sainte Marie d'Alvey »*

# LE CLIMAT DE 2011

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations
Janvier	0.62	5.87	54.5
Février	1.58	8.94	51
Mars	4.69	12.9	94.5
Avril	9.43	20.68	21.5
Mai	13.03	24.96	94
Juin	14.36	23.67	213
Juillet	14.17	24.47	201
Août	17.06	27.77	62
Septembre	15.8	23.76	141
Octobre	9.76	16.9	57.5
Novembre	5.73	12.13	23
Décembre	2.98	7.69	235
	<b>Total précipitations</b>		<b>1248</b>

**Janvier** - Pas de neige - Plus chaud que l'année dernière mais assez froid quand même surtout les dix derniers jours quand les températures minimales sont restées inférieures à zéro.

**Février** - Toujours pas de neige. Quelques matins brumeux ou givrés mais un mois relativement sec sauf le 27 quand il a plu toute la journée (32 mm).

**Mars** - Au début, de très belles journées avec des gelées matinales. La deuxième quinzaine était plus douce avec du beau temps entrecoupé de périodes pluvieuses.

**Avril** - Seulement 21.5 mm de pluie, donc un mois plus sec même que juin 2003 (26 mm). Mois plus estival que printanier avec des températures élevées.

**Mai** - Similaire sauf le 14 avec 45 mm de pluie dont 33 mm pendant 2 heures en début d'après-midi.

**Juin** - Humide du 1<sup>er</sup> au 8 - Ensoleillé du 9 au 16 - Fortes pluies pendant la nuit du 18 (41 mm) - Chaud et ensoleillé du 19 au 28 sauf un orage la nuit du 23 (20 mm).

**Juillet** - La première semaine était belle puis un temps très mitigé avec beaucoup de pluie.

**Août** - Pas trop mal, notamment le 17-26 avec des températures maximales au-dessus de 30°.

**Septembre** - Pluvieux du 1 au 5 - De belles journées du 6 au 11 - Plus maussade du 12 au 19 - Beau la plupart des jours du 20 au 30.

**Octobre** - Un mois très agréable, six jours un peu humides, un peu de brume automnal mais beaucoup de belles journées.

**Novembre** - Très sec et doux. Un peu de pluie la première semaine puis plus une goutte.

**Décembre** - Quel changement ! Pas plus de 6 jours sans précipitations. Les 15 premiers jours assez doux et puis le 17, les températures sont descendues avec les premières chutes de neige (10 cms) de 2011. Le temps est resté froid jusqu'à la fin de l'année.

Mary HEARN

# CONTE

*Cette histoire a été écrite par Norrie Hearn et traduite par Roisin Hearn.*

## LE MERVEILLEUX MORCEAU DE VERRE ROUGE

Il était une fois, il n'y a pas si longtemps, vivaient un pêcheur et sa femme avec leurs deux enfants dans un petit cottage sur une île loin d'ici. Les enfants se prénommaient Thomas et Lucie.

Chaque jour, beau ou pluvieux, calme ou orageux, le père partait en bateau pour vérifier s'il avait réussi à prendre quelques poissons, peut-être un crabe ou un homard.

Chaque fois que leur père était parti, les enfants regardaient l'eau et les vagues et s'imaginaient en voyage avec lui, loin de leur maison, découvrant des terres dont ils avaient entendu parler, des endroits où le soleil brillait la plupart de l'année et où de merveilleux oiseaux et papillons remplissaient l'air de couleurs resplendissantes.

Sur leur petite île, il y avait toujours du vent et les arbres se faisaient bousculer par les orages. Les enfants avaient l'impression qu'il pleuvait beaucoup, surtout pendant les vacances scolaires. Mais, la plupart du temps, ils étaient heureux et ne voulaient vraiment pas quitter les endroits familiers ni les amis de toujours.

Quand le soleil brillait, ils passaient beaucoup de temps au bord de la mer, cherchant de petites créatures laissées par la marée dans des vasques naturelles ou ramassant des coquillages et des petits bouts de verre coloré, terni et lissé par le sable de la mer. Ils arrangeaient ces objets pour décorer le rebord de la fenêtre de leur chambre.

Un jour pluvieux, les enfants jouaient dans leur chambre. Thomas essayait de retrouver un objet tombé au sol et sa sœur était allongée sur son lit, jouant avec les bouts de verre qu'elle disposait en couronne comme s'il s'agissait de bijoux. Elle commença à polir un morceau de verre rouge pour le faire briller. Puis, elle regarda la lumière du jour de la fenêtre à travers le bout de verre et elle eut l'impression de voir une lumière dorée à l'intérieur du verre. Elle appela son frère pour qu'il vienne voir. Thomas frotta aussi le verre et le tint dans la lumière de nouveau. Ensemble, ils virent, caché à l'intérieur, un bateau en or, merveilleusement beau, qui voguait sur une mer argentée.

D'un coup, le bateau, la mer et l'image dans le bout de verre semblèrent s'agrandir et les enfants commencèrent à faire partie de l'image comme s'ils étaient à l'intérieur. Ils sentaient le soleil réchauffer l'air autour d'eux et ils oublièrent la journée pluvieuse qui les obligeait à jouer dans la maison. Ils regardèrent et attendirent avec émerveillement pour voir ce qui allait se passer.

Le petit bateau se mit à les approcher et ils eurent l'impression d'être sur une plage de sable à attendre ce bateau qui venait exprès pour eux. Le bateau toucha doucement le sable et ils purent embarquer et sentir le mouvement des vagues qui les menait vers la haute mer et une destination inconnue.

Bientôt, ils aperçurent quelque chose, près du bateau. En s'approchant, ils virent une longue plage de sable avec, à l'arrière, des palmiers que la brise faisait gentiment jouer. Mais avant d'arriver sur l'île, un petit oiseau magnifique vint à leur rencontre. D'abord, il tourna au-dessus de leurs têtes comme pour les observer et atterrit sur la proue du bateau en faisant des bruits bizarres comme s'il essayait de leur parler.

Soudain, Thomas et Lucie entendirent des clics étranges dans leurs têtes et, tout d'un coup, ils purent comprendre ce que disait l'oiseau. Ils comprirent qu'il leur racontait l'histoire du merveilleux morceau de verre rouge qu'ils avaient trouvé poli et pourquoi le bateau en or était venu les chercher pour les emmener vers cette île.

*Mais maintenant, il est l'heure d'aller dormir et, si demain, tu es sage, je te raconterai la prochaine partie de cette petite histoire.*

*Comme l'année dernière, nous avons eu la joie de réunir les enfants pour fêter Halloween. Nous remercions toute la population d'avoir réservé un bon accueil aux enfants.*



## Réponses des jeux

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
1	N	O	N	A	G	E	N	A	I	R	E
2	E	C	O	U	L	E	M	E	N	T	S
3	S	T	U	C		U		D		T	O
4		O	E	U	V	R	E	E	S		T
5	A	G	E	N	T		U	S	A	G	E
6	C	O	S	E	T	T	E		F	E	R
7	O	N		M		E	S	C	A	L	I
8	R	A	P	E	U	X		U	R	E	S
9	E	L	A	N		T		R	I	E	M
10	S	E	R	T	I	E		E	S	S	E

6	9	3	8	1	2	4	7	5
8	1	7	9	5	4	6	2	3
2	5	4	3	7	6	1	9	8
7	3	2	6	9	5	8	4	1
1	6	9	4	8	7	3	5	2
5	4	8	1	2	3	7	6	9
4	8	6	5	3	9	2	1	7
3	2	5	7	6	1	9	8	4
9	7	1	2	4	8	5	3	6

1	2	4	3
3	4	2	1
2	1	3	4
4	3	1	2

6	1	4	3	5	2
5	3	2	6	1	4
2	5	1	4	3	6
4	6	3	1	2	5
1	4	5	2	6	3
3	2	6	5	4	1

